

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	18.04.2024
Thema	Geld, Währung und Kredit
Schlagworte	Zwischenstaatliche Beziehungen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Canetg, Fabio
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Canetg, Fabio; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geld, Währung und Kredit, Zwischenstaatliche Beziehungen, 2014 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Geldpolitik	1
Internationale Finanzinstitutionen	1
Banken	1

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
IWF	Internationaler Währungsfonds
AIA	Automatischer Informationsaustausch
DBG	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement
WHG	Bundesgesetz über die internationale Währungshilfe
AIAG	Bundesgesetz über den internationalen automatischen Informationsaustausch in Steuersachen
RPC	Treuhandfonds
SIA	Steuerinformationsabkommen

ONU	Organisation des Nations unies
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
BNS	Banque nationale suisse
FMI	Fonds monétaire International
EAR	Echange automatique de renseignements
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement
LAMO	Loi fédérale sur l'aide monétaire internationale
LEAR	Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale
RPC	Fonds fiduciaire
AERF	Accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Geldpolitik

MOTION
DATUM: 18.03.2014
FABIO CANETG

Im Zusammenhang mit der am gleichen Tag abgelehnten Motion Hutter (siehe oben) entschied der Standerat am 18.3.14, eine Motion der WAK-SR anzunehmen. Diese verlangte vom Bundesrat die **Intensivierung der Wirtschafts- und Wahrungsbeziehungen mit China**. Implizit ging es dabei um die Frage eines Renminbi-Hubs in der Schweiz. Dazu war unter anderem ein Swap-Abkommen zwischen der SNB und der People's Bank of China (PBoC) notig, welches im Juli 2014 von der SNB abgeschlossen werden konnte. Das Swap-Abkommen war notwendig, um bei Bedarf Renminbi-Liquiditat in der Schweiz bereitstellen zu konnen. Eine weitere Voraussetzung fur einen Schweizer Renminbi-Hub war eine hiesige Niederlassung einer chinesischen Geschaftsbank. Von einem schweizerischen Renminbi-Hub erhofften sich die Mitglieder der WAK-SR und der Bundesrat eine gunstigere Abwicklung von Finanztransaktionen mit chinesischer Wahrung. Der Nationalrat nahm die Motion WAK-SR am 4.6.14 ohne Gegenantrag an. Die Finanzministerin versprach, die Rate regelmassig uber den Stand des Finanzdialogs zu informieren.¹

Internationale Finanzinstitutionen

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 14.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

La Suisse participe, depuis plusieurs annees, a la stabilisation et a la dynamisation de l'conomie mondiale par l'intermedaire d'une contribution financiere versee a des pays a faible revenu dans le cadre des liens tisses avec le Fonds monetaire international (FMI). D'un point de vue legislatif, cette aide est incorporee dans la loi sur l'aide monetaire (LAMO). Ainsi, un pret de 500 millions de droits de tirage speciaux (environ 690 millions de francs) a ete accorde par la Banque nationale suisse (BNS). En effet, la revision de la loi sur l'aide monetaire inclut directement la BNS dans le processus d'aide monetaire. Ce financement est attribue au Fonds fiduciaire pour la reduction de la pauvrete et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) du **FMI**. **Le pret octroye par la BNS doit etre garanti par la Confederation**. Des lors, l'attribution de cette assurance est soumise au vote du parlement. Le Conseil federal, par l'intermedaire du ministre des finances, Ueli Maurer (udc), a recommande un credit d'engagement de 800 millions de francs afin de prendre en compte les risques de fluctuation des taux de change. Tout d'abord, la Commission de politique exterieure du Conseil des Etats (CPE-CE) s'est prononce en faveur du credit d'engagement. Aucune voix ne s'est elevee pour s'opposer a la volonte du Conseil federal. Ensuite, le Conseil des Etats s'est aligne sur sa commission et a accepte le credit d'engagement par 43 voix sans opposition. Finalement, le Conseil national a valide l'engagement suisse par 118 voix contre 60. Des voix d'opposition ont resonne uniquement dans le camp de l'UDC. Les senateurs du parti agrarien ont estime que la Suisse pouvait lutter contre la pauvrete a moindre cote et avec une meilleure efficacite grace a ses relations bilaterales. Tous les autres partis politiques ont soutenu la participation de la Suisse a l'aide monetaire internationale grace aux ramifications du FMI. Ils ont estime que le pret renforce la position helvetique sur l'echiquier financier international.²

Banken

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 12.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

En se basant sur l'accord multilateral entre autorites competentes concernant l'change automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA), ainsi que sur la loi federale sur l'change international automatique de renseignements en matiere fiscale (LEAR), le Conseil federal a soumis a l'approbation du parlement, le message relatif a l'**introduction de l'change automatique de renseignements (EAR) avec l'Islande, la Norvege, Guernesey, Jersey, l'ile de Man, le Japon, le Canada et la Republique de Coree**. Le Conseil national a donne son accord par 125 voix contre 43 et 22 abstentions pour l'Islande, par 143 voix contre 17 et 30 abstentions pour la Norvege, par 122 voix contre 65 et deux abstentions pour Guernesey et Jersey, par 122 voix contre 64 et trois abstentions pour l'ile de Man, par 128 voix contre 24 et 37 abstentions pour le Japon, par 128 voix contre 25 et 36 abstentions pour le Canada et par 124 voix contre 28 et 37 abstentions pour la Republique de Coree. Dans la majorite

des cas, les voix opposées aux accords ou qui se sont abstenues venaient de l'UDC. Pour sa part, le Conseil des Etats a donné son aval pour chaque accord à l'unanimité. Les premiers échanges automatiques de renseignements fiscaux devraient ainsi s'effectuer en 2018.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Bien que certains parlementaires craignent pour la protection des données et se méfient de la corruption endémique qui sévit, selon eux, au Brésil, le parlement a adopté l'accord sur l'**échange de renseignement en matière fiscale avec le Brésil** (AERF). Cet accord ne prévoit pas d'échange automatique mais est un premier pas dans la direction de l'échange d'informations fiscales entre les deux pays. Ainsi, les entreprises suisses actives dans ce pays d'Amérique latine verront leur sécurité du droit et des investissements renforcée. La chambre du peuple a validé l'accord par 114 voix contre 76. La chambre des cantons l'a approuvé par 34 voix sans opposition.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 14.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national s'est penché sur l'**introduction de l'EAR** relatifs aux comptes financiers avec la République de Singapour, Hong Kong, Anguilla, les Bahamas, Bahreïn, le Qatar, le Koweït, Nauru, les communes outre-mer des Pays-Bas et le Panama. Seul l'UDC s'est opposée à l'introduction de l'échange automatique de renseignements avec les pays sus-mentionnés. Néanmoins, les voix de l'UDC n'ont pas pesé lourd face au reste de la chambre du peuple. L'introduction de l'EAR a donc été adoptée.⁵

MOTION
DATUM: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers une motion, Mattea Meyer (ps, ZH) demande l'adaptation de l'art. 177 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) afin que l'**assistance à un délit fiscal hors de Suisse** soit sanctionnée. En tant que siège de nombreuses multinationales et avec un rôle prépondérant dans la finance, notamment la gestion de fortune, la parlementaire socialiste estime que la Suisse a un rôle à jouer dans la lutte contre les flux financiers illégaux. De plus, elle rappelle les engagements dans le programme 2030 de l'ONU et le programme d'action d'Addis-Adeba.

Le Conseil fédéral s'oppose à la motion. D'un côté, il met en avant la logique d'une démarche multilatérale plutôt qu'unilatérale. D'un autre côté, il souligne l'incohérence juridique d'une telle mesure. En effet, la complicité à un acte illégal commis à l'étranger présuppose que l'acte principal, également commis à l'étranger, soit jugé comme illégal. Or, cette décision relève des droits fiscaux étrangers respectifs.

Lors du vote en Chambre, la motion a été rejetée par 138 voix contre 53. Seuls les parlementaires socialistes et les verts ont voté en faveur de la motion.⁶

1) AB NR, 2014, S. 893; AB SR, 2014, S. 255 f.; Medienmitteilung SNB vom 21.7.14; NZZ, 22.7.14

2) BO CE, 2017, pp.34; BO CN, 2017, pp.1101 s.; Communiqué de presse, CPE-E; Communiqué, CPE-N; FF, 2016, pp.7789; FF, 2016, pp.7811; NZZ, 7.6.17

3) BO CE, 2016, pp.1108 s.; BO CN, 2016, pp.1556 s.; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; RO, 2016, p.5307 (Canada); RO, 2016, p.5309 (République de Corée); RO, 2016, p.5311 (Guernesey); RO, 2016, p.5313 (Ile de Man); RO, 2016, p.5315 (Islande); RO, 2016, p.5317 (Japon); RO, 2016, p.5319 (Jersey); RO, 2016, p.5321 (Norvège)

4) BO CE, 2016, p.1254; BO CE, 2016, pp.1106 s.; BO CN, 2016, p.2318; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; FF, 2016, pp.3327 s.; FF, 2016, pp.3341 s.; FF, 2016, pp.3341 s.

5) BO CE, 2018, p.1081; BO CN, 2018, p.2254; BO CN, 2018, pp.2177; Communiqué de presse CER-CE du 13.11.2018

6) BO CN, 2019, pp.477